

Rapporteur : J.LARUE

Commission n°2

21 - Enseignement 2nd degré

Plan accueil collégiens - Bilan et projection d'effectifs

Le jeudi 07 avril 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs: Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;
 Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 111-1 ;
 Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :

Exposé :

INTRODUCTION

En réponse aux fortes évolutions démographiques connues en Ile-et-Vilaine depuis le début des années 2000 (+ 17 % pour la population bretonne et + 10 % des effectifs collégiens en 15 ans), le Département a voté, pour la période 2015-2025, un plan d'accueil des collégiens qui reposait alors sur deux objectifs :

- optimiser la capacité d'accueil des collèges publics,
- augmenter globalement la capacité d'accueil des collèges publics, avec la création d'au moins 3000 nouvelles places.

Plusieurs réponses ont ainsi été apportées selon les situations : des adaptations de la carte scolaire, des travaux d'extension ou de restructuration, la fermeture d'un collège et la construction de trois autres.

Un bilan intermédiaire de ce plan a d'ailleurs été présenté lors de la session de novembre 2020.

Alors que ce 1^{er} plan accueil collégiens est en phase d'achèvement, il convient de poursuivre le travail d'analyse et de prospective engagé depuis 2015 afin de prendre en compte les évolutions contextuelles.

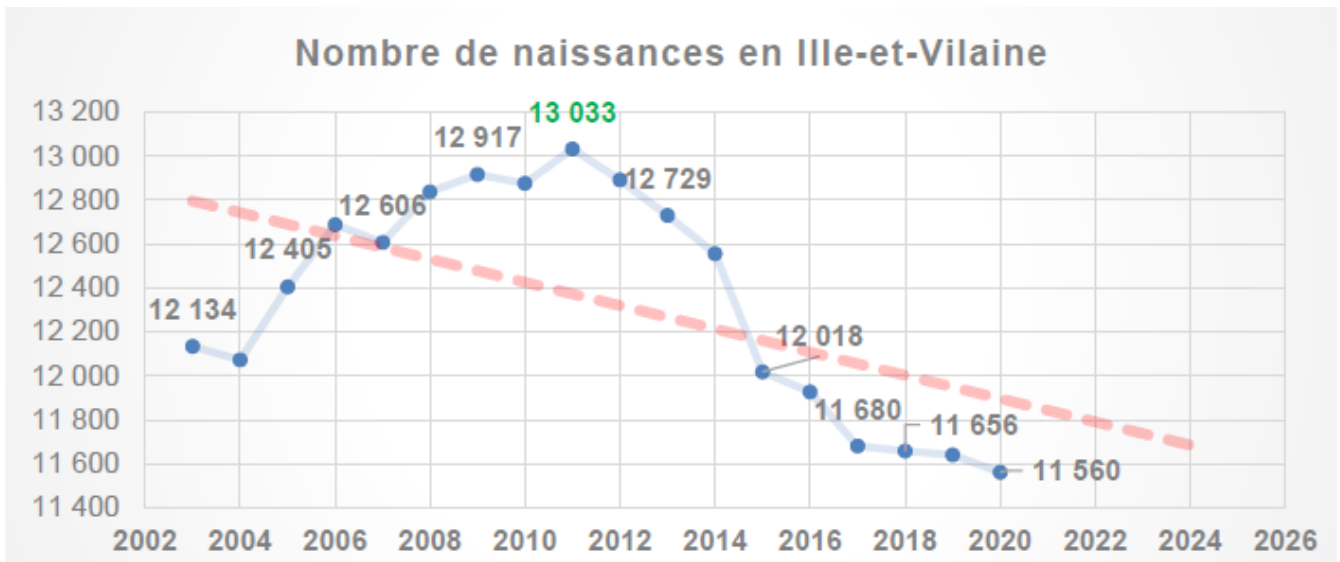
Vous trouverez ci-après les éléments permettant de poser les bases d'un nouveau diagnostic départemental qui sera détaillé courant 2022 puis décliné par secteur. De nouvelles décisions seront prises selon les constats réalisés.

I - L'ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE EN ILLE-ET-VILAINE

Sur 10 ans, l'Ile-et-Vilaine a gagné près de 100 000 habitants soit un taux annuel d'évolution de + 0,95 % alors qu'il était de + 0,35 % au niveau national.

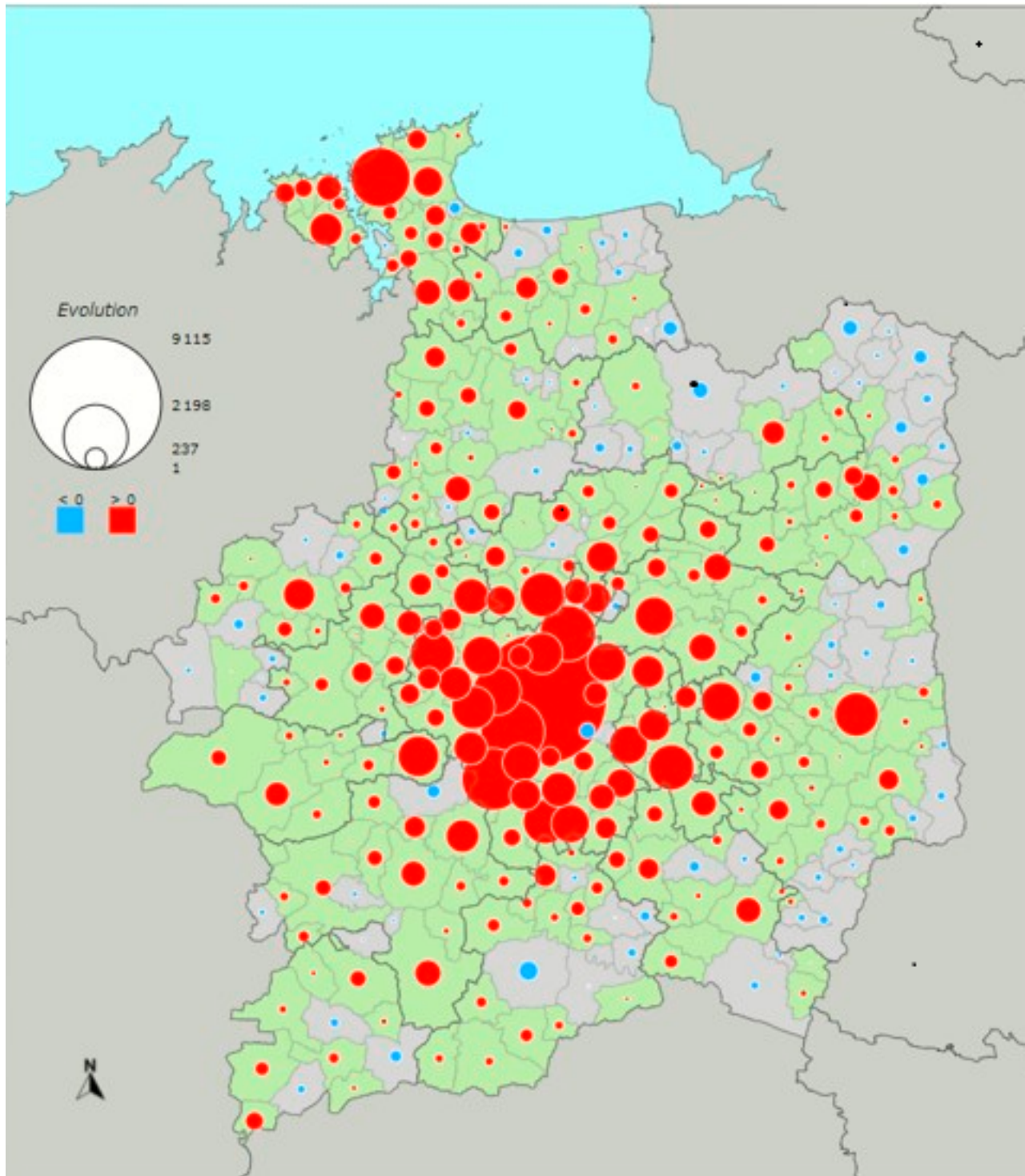
Avec une population estimée à 1 107 860 habitants au 1^{er} janvier 2022, l'Ile-et-Vilaine est le 20^{ème} département le plus peuplé de France et continue de faire preuve d'un dynamisme démographique soutenu (le 7^{ème} département le plus dynamique en nombre et en taux d'accroissement de la population : + 9 440 habitants entre 2021 et 2022 soit + 0,86 %). Pour autant, cette croissance s'est ralentie depuis quelques années :

- Le nombre de naissances en Ile-et-Vilaine, après avoir été en constante augmentation jusqu'à 2011 diminue : plus de 13 000 en 2011 et 11 500 en 2020. Leur baisse semble toutefois stabilisée depuis 2017.



- Au regard des estimations de l'INSEE de janvier 2022, le Département maintient, depuis 2013, une augmentation d'environ 10 000 habitants par an grâce à un flux migratoire important compensant la baisse des naissances.

- L'évolution de la population diffère selon les territoires entre 2011 et 2021 (cf. annexe 2) :



Des zones sont en expansion :

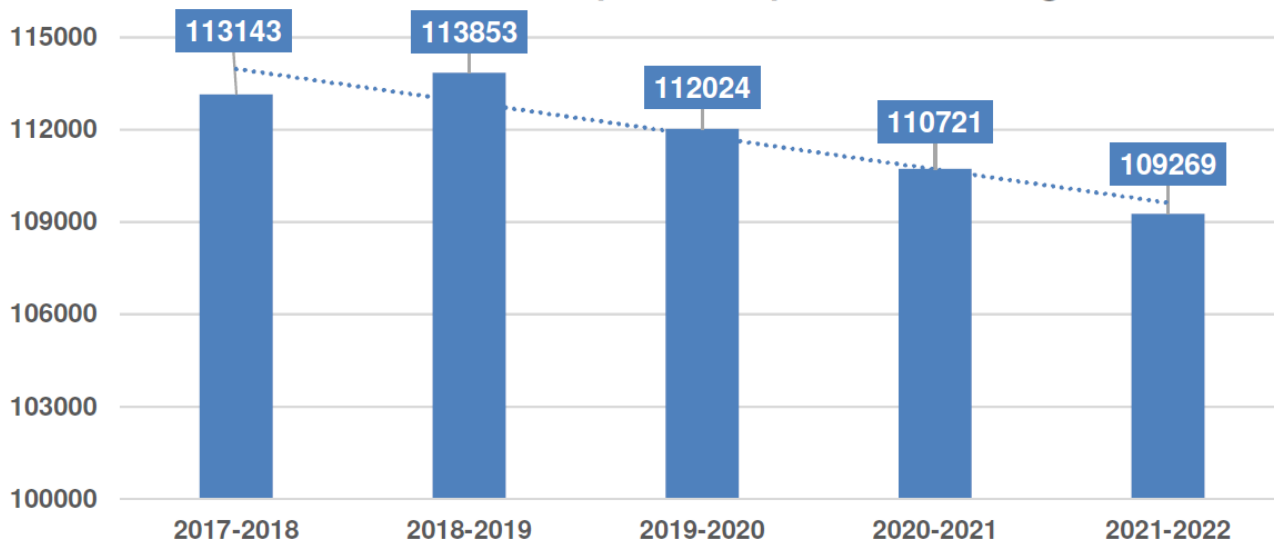
- Les communes du bassin rennais ;
- Le littoral malouin et son arrière pays ;
- Les communes situées le long des axes majeurs de circulation.

Des communes rurales stagnent, voire déclinent :

- Aux frontières départementales ;
- Dans les zones éloignées des principaux pôles urbains.

- Évolution des effectifs des écoles primaires :

Evolution des effectifs publics et privés du 1er degré



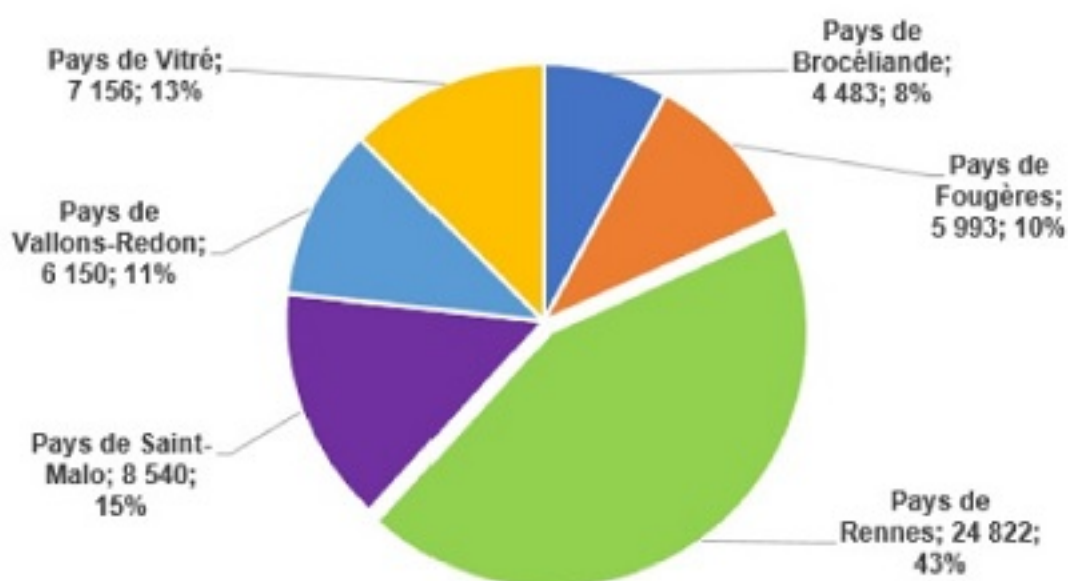
II – LES CONSTATS D'EFFECTIFS DES COLLEGES DE L'ANNÉE 2021- 2022

A) Les effectifs 2021-2022

- 109 collèges* pour 57 167 élèves :
 - . 62 collèges publics - 32 715 élèves : 57% des effectifs
 - . 47 collèges privés - 24 452 élèves : 43% des effectifs
- *cf annexe 1

Répartition des effectifs des collèges publics et privés par agence :

Répartition des effectifs collégiens 2021-2022



- sur les 24 822 collégiens du Pays de Rennes, 42 % sont solarisés dans un collège de la ville centre, soit 10 350 élèves.

- Les effectifs de Rennes représentent 18 % des effectifs breilliens.

B) Les évolutions de 2015 à 2021

Au cours de cette période, les effectifs des collèges ont progressé de 3 952 élèves soit + 7,4%.

Toutefois le taux de croissance moyen annuel des effectifs augmente moins depuis 2018 :

+ 1,44 % de 2015 à 2018

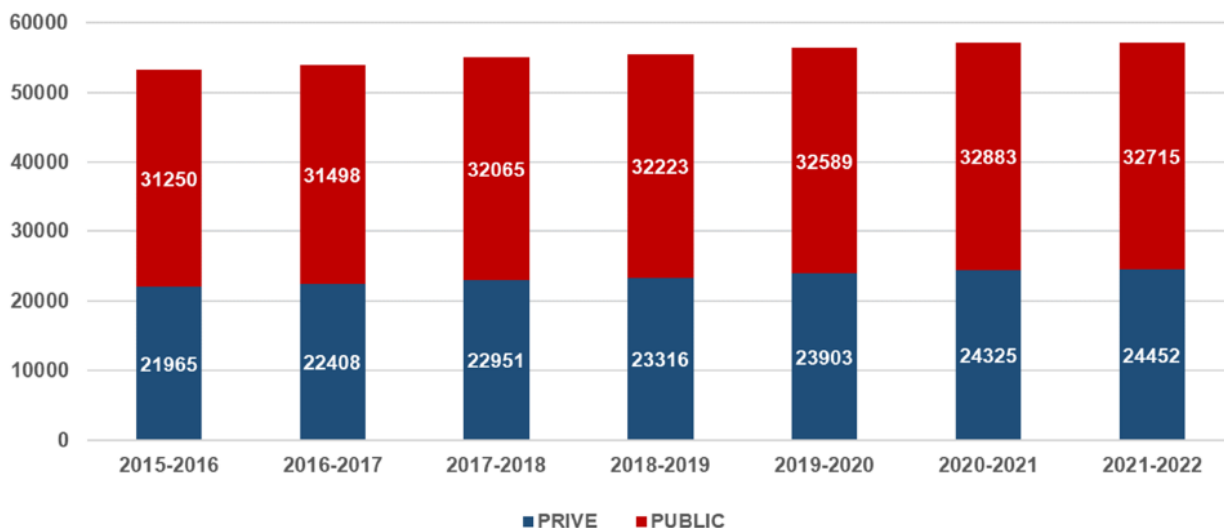
+ 0,97 % de 2018 à 2021.

Pour la première fois, on observe une diminution du nombre de collégiens en 2021 par rapport à l'année précédente : - 41 élèves soit - 0,07 % :

- 168 élèves soit - 0,51 % dans les collèges publics

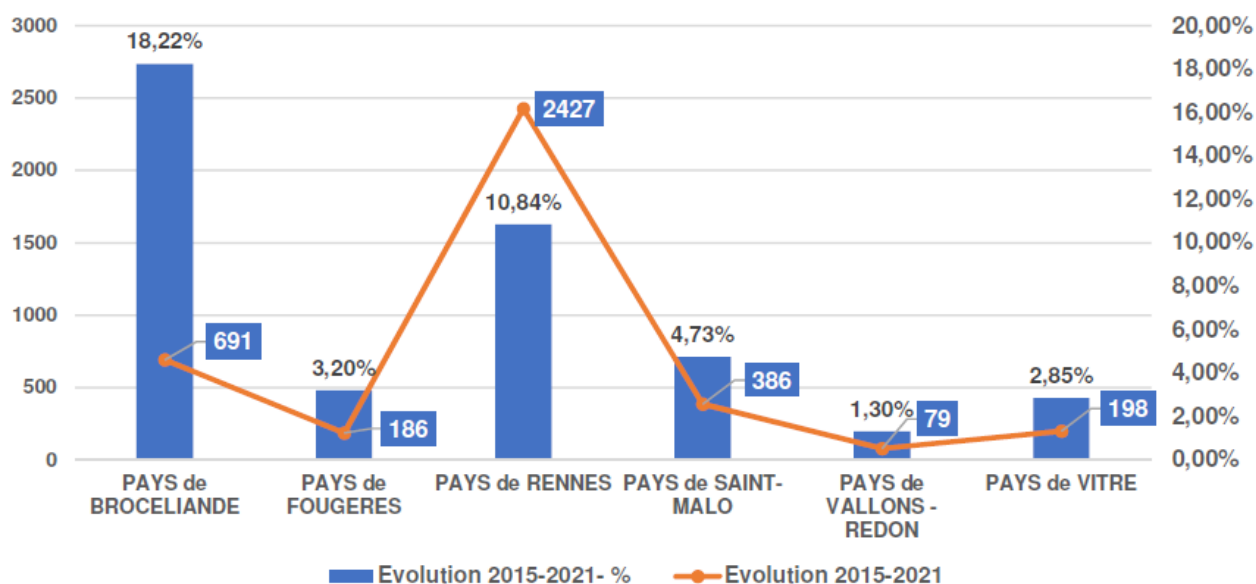
+127 élèves soit + 0,5 % dans les collèges privés

Répartition des effectifs des collèges publics et privés
2015-2021



Évolution des effectifs des collèges publics et privés 2015-2021 par agence :

Evolution des effectifs des collèges publics-privés 2015-2021 par agence



L'évolution des effectifs du pays de Brocéliande se justifie par l'ouverture du collège de Bréal-sous-Montfort qui a généré l'arrivée d'élèves qui étaient alors scolarisés dans des collèges du pays Rennais (Mordelles et Bruz notamment).

Retour sur la prospective de 2016

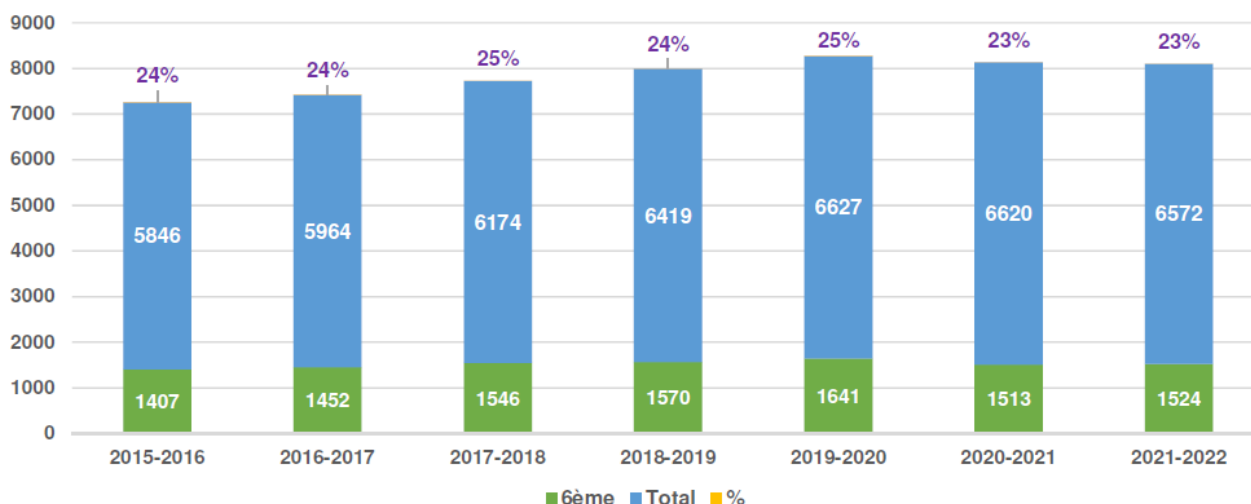
Les effectifs actuels des collèges publics sont en-dessous des projections qui avaient été faites en 2016 sur la base des effectifs 2015. Sur Rennes, notamment, l'écart est significatif : 643 élèves de moins en 2021 par rapport à ce qui avait été envisagé en 2015.

Effectifs 2021 projetés (base 2015 – ensemble du Département) PUBLIC	Effectifs 2021 constatés PUBLIC	Ecart
33 876	32 715	-1 161

Deux facteurs peuvent expliquer ce différentiel :

- Les évolutions démographiques : comme indiqué le département connaît depuis 2018 un ralentissement de sa croissance démographique, en particulier sur Rennes. On note, en effet, que le nombre d'élèves de 6ème diminue depuis 2020 et représente désormais moins d'1/4 des effectifs.

Evolution 2015-2021 des effectifs de 6ème
par rapport à l'effectif total des collèges rennais (public / privé)



- L'augmentation des effectifs du privé est liée notamment à un report des effectifs du public vers le privé, phénomène imprévisible. On constate que les collèges du réseau privé ont scolarisé 63% de l'ensemble des effectifs supplémentaires entre 2015 et 2021 (près de 2500 élèves).

III- LES PROJECTIONS D'EFFECTIFS DES COLLEGES

A) Les effectifs prévisionnels pour septembre 2022 (Source IA - CDEN 04/02/2022)

	6ème	5ème	4ème	3ème	SEGPA	TOTAL
PUBLIC						
2021-2022	7 857	8 000	7 904	7 658	1 273	32 715
2022-2023 – Prévisionnel	7 947	7 870	7 986	7 764	1 290	32 857
PRIVE						
2021-2022	6 342	6 198	6 061	5 631	220	24 452
2022-2023 – Prévisionnel	6 241	6 337	5 976	5 836	219	24 609
TOTAL 2021-2022	14 199	14 198	13 965	13 289	1 493	57 167
TOTAL 2022-2023 Prévisionnel	14 188	14 207	13 962	13 600	1 509	57 466

Écarts avec 2021 :

+ 242 élèves dans les collèges publics si l'on intègre une centaine d'élèves allophones (UPE2A) non comptabilisés dans les prévisions.

+ 158 élèves dans les collèges privés (1 élève allophone accueilli en 2021).

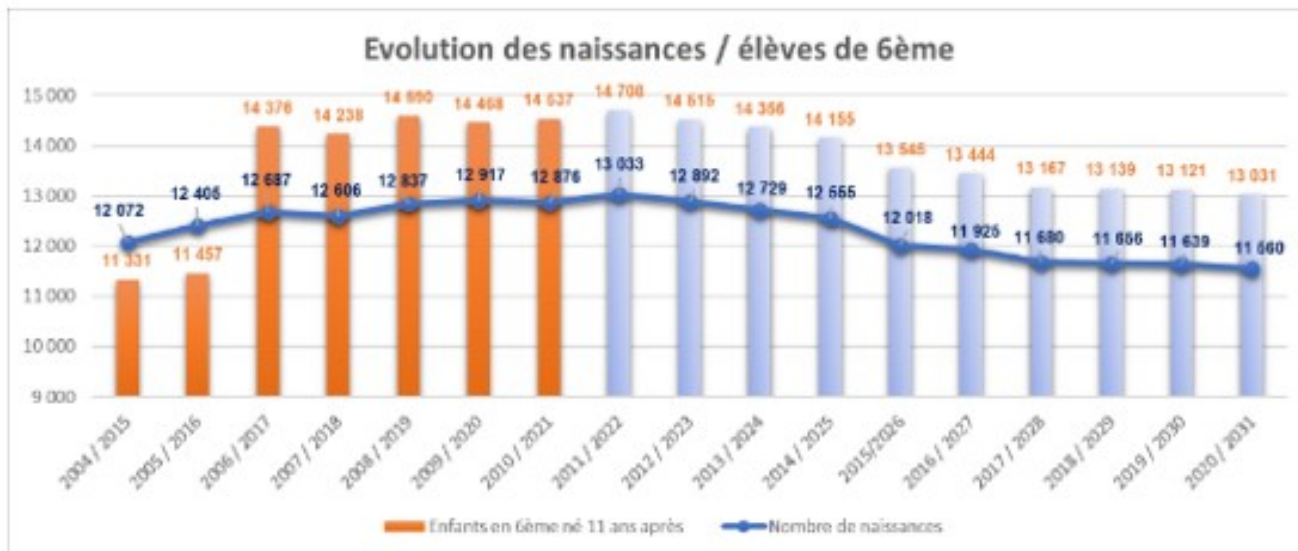
Soit une évolution globale prévisionnelle de 0,70 % des effectifs et un effectif global supérieur à celui de 2021.

B) Les projections à horizon 2026

Naissances / effectifs 6^{ème} :

L'analyse des naissances permet de projeter, sur la base des taux de scolarisation observés ces dernières années, un nombre théorique d'élèves en 6^{ème}, 11 années après leur naissance.

Les élèves nés en 2011 devraient former en septembre 2022 la cohorte d'élèves de 6^{ème} la plus élevée pour ensuite diminuer sans apport de nouvelles populations.



Méthodologie de projections des effectifs des collèges publics

Établir des projections d'effectifs est un exercice complexe. Cela l'est d'autant plus que de nombreux facteurs exogènes peuvent impacter ces projections sans que l'on ne puisse ni les prévenir, ni les maîtriser (des mouvements de populations, des programmes immobiliers, un changement au sein de l'équipe de direction, l'implantation d'un établissement privé...).

Les projections sont établies sur la base des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2021.

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées donnant souvent des résultats différents, parmi elles :

La première consiste à appliquer pour les années à venir le taux de passage de l'année en cours. Ce taux est communiqué au Département pour chaque collège par les services de l'Éducation nationale. Il est calculé sur la base des effectifs de l'année N-1 et des constats de rentrée de l'année N. Ce scénario présente l'inconvénient de ne reproduire, pour les années à venir, que les comportements de l'année en cours sans tenir compte des variations survenues au cours des dernières années.

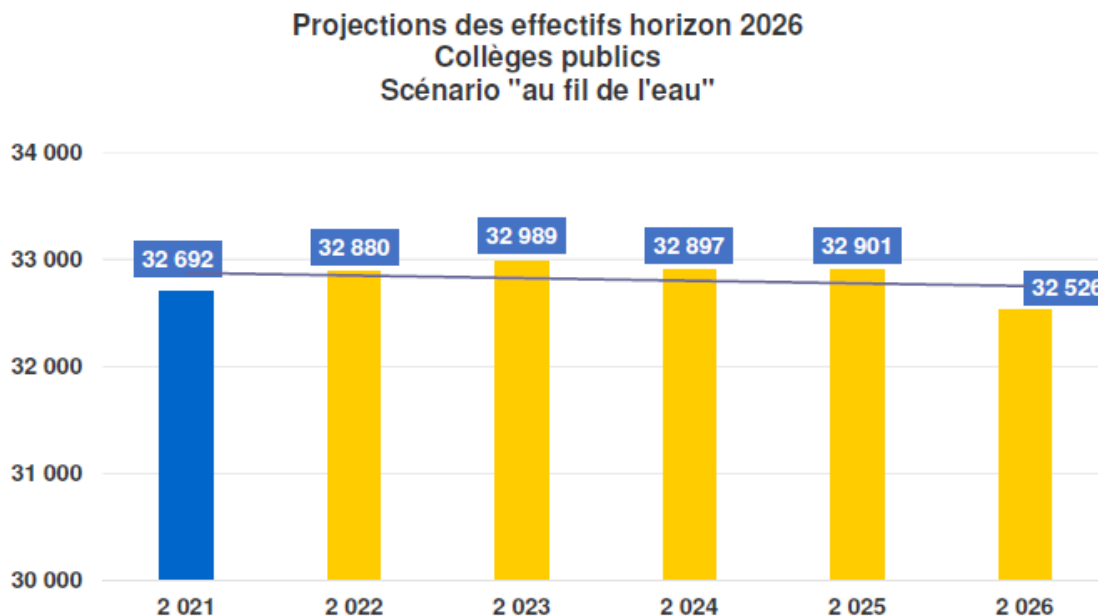
La deuxième repose sur l'application du taux moyen de passage 6^{ème}/CM2 calculé au maximum sur les 5 dernières années et au minimum depuis la mise en place des dernières décisions de sectorisation. Cette méthode permet de lisser les variations des années passées survenues lors du passage du primaire au collège. Mais, elle ne prend pas en compte les variations de passage entre classes et reproduit également les écarts importants.

La troisième reprend le scénario dit « au fil de l'eau » réalisé à partir du logiciel de sectorisation « prospective 35 » utilisé par la collectivité.

Cette méthode prend en compte les taux de passage des collégiens sur l'ensemble des niveaux (CM2-6^{ème}, 6^{ème}-5^{ème}, 5^{ème}-4^{ème}, 4^{ème}-3^{ème}) ainsi que ceux des écoliers observés sur 4 ans. Cela permet donc de tenir compte des comportements constatés tout en lisant d'éventuels écarts inhabituels. On obtient ainsi des résultats médians comparativement aux deux premières méthodes.

Projections 2022-2026 des effectifs des collèges publics

C'est donc cette dernière méthode qui est utilisée pour établir les projections d'effectifs à horizon 2026, en cohérence avec le choix de la collectivité de travailler avec un outil de prospective et de sectorisation.

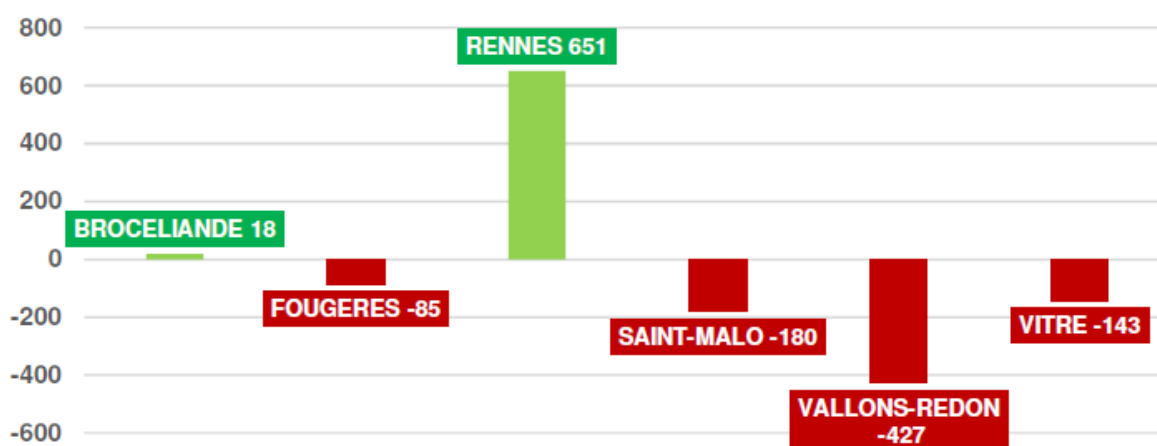


Le détail par collège est présenté en annexe 3.

Projections des effectifs des collèges publics par territoires d'agence

Exceptés sur les pays de Rennes (+ 4,11 %) et de Brocéliande (+ 0,61 %), les effectifs devraient diminuer partout et plus particulièrement sur le territoire de Vallons / Redon (- 12,05 %). Ces tendances sont en corrélation avec l'évolution des données démographiques sur ces secteurs.

Variation des effectifs des collèges publics à horizon 2026 par territoire d'agence



C) Les nouveaux axes de travail

1- Concernant Rennes et la proche périphérie

L'évolution des effectifs y a été plus forte que dans le reste du département. Les projections indiquent que de nouvelles progressions sont attendues. Le dynamisme de la métropole rennaise continue de se vérifier avec des projections démographiques à la hausse et de nombreux projets urbains envisagés.

Les resectorisations de 2017 ont permis, sur Rennes, de rééquilibrer les effectifs des collèges en augmentant de façon significative les effectifs de certains collèges qui étaient en perte de vitesse : les Hautes Ourmes, les Chalais, la Binquenais. Les indicateurs de mixité sociale ont également évolué sur ces collèges.

En revanche, la mixité sociale doit encore faire l'objet d'une attention particulière pour certains des collèges rennais qui risquent de pâtir d'une image dégradée et donc d'un taux de passage en baisse : Cleunay, Les Chalais, Rosa Parks.

Une étude de ce secteur est donc apparue nécessaire et est actuellement en cours. Cela se traduit par l'élaboration d'un diagnostic détaillé sur l'ensemble des collèges rennais et ceux de la proche périphérie (cf. carte en annexe 4) : 23 collèges au total représentant 40 % des effectifs publics du département et 23 % de l'ensemble des effectifs. Dans ce cadre, la mise à jour du référentiel relative à la capacité d'accueil des collèges publics, par des déplacements sur sites, s'est avérée nécessaire. Ce travail en cours, permettra, d'ici le second semestre 2022, de prendre en compte, dans le calcul de la capacité théorique d'accueil, plus justement le nombre de divisions, les spécificités des collèges (ex : un collège en REP est limité à l'accueil de 25 élèves maximum par classe contrairement aux autres collèges qui peuvent en accueillir jusqu'à 30).

Ce diagnostic fera l'objet d'un travail concerté avec l'ensemble des acteurs concernés (élus locaux, représentants de la communauté éducative, les services de l'Éducation nationale). Il permettra de poser des hypothèses de travail en vue de nouvelles décisions qui seront votées au 3^{ème} trimestre 2023.

Cela devra permettre :

- De mieux équilibrer les effectifs entre les collèges de Rennes et de sa proche périphérie ;
- D'adapter les effectifs des collèges :
. au contexte sociologique de leur secteur,

- . à leur capacité bâtiminaire,
- . aux évolutions attendues sur leur périmètre (carte scolaire des écoles, implantation des nouveaux projets immobiliers, nouvelles ZAC, modifications des transports...) ;
- D'apporter davantage de mixité sociale ;
- De favoriser l'inclusion scolaire ;
- D'intégrer le parcours de l'élève du primaire au collège.

2 -Concernant les autres territoires

L'analyse des effectifs sur les secteurs de Saint-Malo et de Fougères indique qu'une réflexion est à conduire.

Sur Saint-Malo, une attention devra notamment être portée aux conséquences du prochain transfert du collège privé Sacré Cœur de Saint-Malo vers la commune de Saint-Jouan-des-Guérêts, en particulier sur les taux de passage des écoles du secteur vers les collèges publics malouins.

Sur la ville de Fougères, la configuration est très proche de celle de la ville de Vitré avec 2 collèges dont les effectifs sont déséquilibrés. Un travail devra s'engager pour analyser les phénomènes en lien avec les élus locaux, la communauté éducative et les services de l'Éducation nationale.

3 - Concernant les enjeux sociologiques

L'article L. 111-1 du code de l'éducation précise que « Le service public de l'éducation (...) contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative (...) ».

La mixité sociale

Si le travail engagé depuis 2015 a déjà permis de faire évoluer la mixité sociale de certains établissements, force est de constater que ce n'est pas le cas pour tous. C'est donc un axe qui doit être renforcé et faire l'objet d'une attention particulière. C'est la raison pour laquelle la collectivité a fait le choix, sur ce point précis, de s'appuyer sur les recherches scientifiques en matière d'éducation et d'engager cette question de la mixité dans une démarche de recherche-action.

L'inclusion scolaire

Conformément à l'esprit de la loi n° 2019-791 pour « l'école de la confiance », le Département affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour concourir à l'inclusion scolaire. Plus largement, l'inclusion traverse les compétences sociales du Département qui souhaite activer tous les leviers possibles pour favoriser l'inclusion des plus vulnérables. Les dispositifs adaptés (ULIS, SEGPA, UEE) feront l'objet d'une attention particulière.

Décide :

- de prendre acte du bilan du plan accueil collégiens et des projections d'effectifs.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.